



Syndicat CGT Air France

Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage - BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax : 01 41 56 04 19
<http://www.cgtairfrance.com> - Courriel : bncgtairfrance@free.fr

N° 39 - Roissy, le 4 Septembre 2009

Communiqué de presse

Session extraordinaire du Comité Central d'Entreprise d'Air France du 4 septembre 2009

La session du CCE d'Air France s'est réunie le 4 septembre pour entendre les réponses de la Direction à une série de questions posées en juillet dernier par la CGT et l'Ugict-CGT d'Air France.

Ces questions faisaient alors partie d'un Droit d'Alerte déposé par la CGT et l'Ugict-CGT qui se considéraient insuffisamment informées par l'employeur Air France sur la réalité de la situation économique et sur ses intentions réelles en matière d'emploi à moyen et long terme.

La CGT et l'Ugict-CGT déplorent que le niveau de l'information communiquée par la direction d'Air France ne soit pas à la hauteur des questions posées.

Le seul élément concret annoncé, suite à la pression syndicale exercée lors de ce CCE, est l'annonce par le Directeur Général, Pierre Henri Gourgeon, de la non application du chômage partiel.

Dans le même temps, le Directeur Général a clairement indiqué que l'accord ATGPE signé entre la direction et certains syndicats est bien un instrument déterminant pour mettre en œuvre un Plan de Départs Volontaires, c'est-à-dire un plan de licenciements économiques. Rien dans cet accord n'interdit à Air France de procéder à des départs contraints d'ici quelques mois.

Nous notons que les modalités et conditions financières de départ pour les salariés concernés n'ont pas été indiquées.

Nous dénonçons le fait que ce même accord permet à l'employeur de « court-circuiter » les différentes instances représentatives des personnels en faisant passer son plan de départs en une seule séance du CCE, les privant ainsi de leurs droits et possibilité d'expertise.

La CGT et l'Ugict-CGT ne se laisseront pas confisquer leur droit à l'information des salariés et à l'action.

Alors que des signes de reprise se multiplient (cf annonces du FMI et de l'OCDE), nous constatons que la Direction d'Air France et le Gouvernement entendent, à l'instar de l'économiste Blanchard, que la reprise sera d'autant plus facilitée que l'on pourra « booster » les entreprises à coup de suppressions d'emplois.

La CGT et l'Ugict-CGT dénoncent cette stratégie sociale dangereuse qui priverait l'entreprise de ses ressources lorsque la reprise interviendra.

La CGT et l'Ugict-CGT ont aussi dénoncé la tentative (probablement vaine) faite par Air France auprès de Xavier Darcos de reconduire une Mise à la Retraite Obligatoire « couperet », faisant des seniors en difficulté financière des victimes expiatoires, alors même que la clause « une embauche pour deux départs » n'a pas été respectée.

Enfin, la CGT et l'Ugict-CGT dénoncent le changement radical de stratégie de la Direction du Fret qui sème l'inquiétude en retrouvant des vertus aux seules soutes des avions passagers pour mieux s'attaquer au Cargo avec tout ce que cela comporte en matière d'emplois et de conditions de travail.

La direction a précisé sa politique pour l'avenir : filialisation de l'activité tout cargo au profit de Martinair, compagnie cargo à bas coûts, rachetée moribonde par KLM.

La CGT et l'Ugict-CGT ne resteront pas sans réagir, particulièrement au niveau du Fret, sur lequel nous sortirons une expression dédiée.

En tout état de cause, la CGT et l'Ugict-CGT s'opposeront catégoriquement à tout plan de départs collectifs contraints au sein de l'entreprise Air France.

Roissy, le 4 septembre 2009 - 21h00

Vous souhaitez recevoir sur votre courriel la lettre d'informations du Syndicat CGT Air France
(Actualité économique et sociale, tracts papiers et tracts vidéos) - **Inscrivez-vous en ligne :**

<http://www.cgtairfrance.com>